

paroisse et en occupant des fonctions politiques locales.

De plus, la mémoire de Chéronne a été entretenue par les travaux historiques de Samuel Menjot d'Elbenne (1750-1833) restés inachevés et repris après guerre par Suzanne de Gouzon. Enfin, le souvenir de l'organisation du domaine de Chéronne est actuellement conservé par les descendants d'un personnel nombreux jusqu'au début du XX^e siècle, qui nous transmettent la connaissance précieuse de la fin du système d'organisation de ce grand domaine.

Documentation La Ramée et La Cour :

Archives Départementales de La Sarthe : cadastres anciens et actuels superposés, (PC/292/003 et PC/292/007), Plans terriers 1 MI 23 R1, R21, R30.

Fonds Samuel Menjot d'Elbenne (série F, coll.7F1-99) rassemblée par Jeanine et Pauline Chartier.

Documentation Chéronne :

Chartrier de Chéronne, collection privée et Fonds d'Elbenne, cité ci-dessus, aux Archives Départementales de La Sarthe.

- 1 - Ce qui semble être le cas de Chéronne dont le pouvoir de justice semble être associé à La Cour de Chéronne, édifice situé rue de l'Etang, à l'extrémité du bourg sous l'Ancien Régime
- 2 - Ainsi en 1493, Charles VIII amortit par lettre patente l'échange entre le prieur du monastère de Tuffé et Jehan de Villiers en considération des bons services qu'il lui a rendus
- 3 - Le bois de La Cour est dit en terre labourable en 1831, les champs de la Petite et la Grande Taille ainsi que le champ du Bois à La Ramée évoquent la présence ancienne de bois dans ces endroits
- 4 - Plan terrier de la seigneurie de Chéronne, plan de La Cour | MI 23 (R30)
- 5 - "Item ma meule et moulin à blé appelé le moulin de Vouvray assis en la rivière d'Huisne où anciennement j'avais trois moulins, l'un à blé, l'autre à draps et l'autre à tan, lesquels moulins à draps et à tan sont ruinés et déchés (...) par les inondations"

Le domaine agricole du prieuré de Tuffé aux XVII^e et XVIII^e siècles

Fondée au VII^e siècle, l'abbaye Notre-Dame de Tuffé devient au XI^e siècle l'un des prieurés de l'abbaye Saint-Vincent du Mans. Probablement anéantie vers le IX^e siècle, la vie monastique est restaurée à l'initiative de Hugues de Mondoubleau qui dote le monastère de biens afin d'assurer la pérennité de l'établissement¹. A sa mort, ses donations sont confirmées en faveur de l'abbaye bénédictine de Saint-Vincent du Mans. Celle-ci assure le maintien de la vie conventuelle, l'exercice de la seigneurie et la gestion du domaine agricole dans le cadre d'un prieuré.

Constitués de donations aux statuts divers, les biens du prieuré de Tuffé se répartissent en deux grands sous ensembles : la mouvance et le domaine. La mouvance constitue une vaste étendue discontinu

sur laquelle les moines exercent le pouvoir seigneurial en tant que barons. A ce titre, ils prélèvent les droits seigneuriaux et exercent un pouvoir de police et d'administration du territoire sans pour autant forcément être propriétaire au sens strict, leur rôle est comparable à celui d'une collectivité locale actuellement, municipalité notamment.

Se superposant ou non à la mouvance, le domaine constitue les biens propres du prieuré qu'ils peuvent, en tant que propriétaire, exploiter directement ou qu'ils peuvent concéder à l'aide de baux.

Si nous connaissons assez mal la gestion du domaine au Moyen Age et au début de l'Epoque Moderne, elle fait l'objet d'une organisation très précise à partir du XVII^e siècle dans le cadre de la Réforme Mauriste adoptée à Tuffé en 1646. A partir de cette date et jusqu'à l'abandon de la vie conventuelle en 1768, le prieuré est géré par un prieur suppléé par un procureur-célérier assurant l'intendance de l'établissement. Puis de 1768 jusqu'à la vente des biens nationaux, les moines de l'abbaye Saint-Vincent alternent entre l'affermage du prieuré et de son domaine à un fermier général et la gestion directe.

Conformément à la règle bénédictine, le prieuré de Tuffé dispose d'un domaine agricole en gestion directe (domaine propre) même si l'essentiel est constitué de fermes concédées à des paysans (domaine affermé). Le domaine propre est peut-être entretenu en partie par les moines eux-mêmes² mais l'essentiel du travail incombe à des domestiques aidés pour les gros travaux par les corvées dues par les censitaires et par les journées de travail imposées aux fermiers du domaine³. Il comprend en 1768 les bâtiments conventuels situés dans le bourg de Tuffé associés à une ferme, hors clôture mais avec laquelle ils communiquent directement. Cette ferme est composée des bâtiments agricoles habituels complétés d'éléments révélateurs du statut seigneurial de cette exploitation agricole. Ainsi, en plus des écuries (10) et de la grange (11), la ferme de l'abbaye dispose d'un pressoir (10) et d'un pigeonnier (12), le tout ceint d'un mur maçonné sur lequel se trouve des tourelles⁴. La distinction notée dans la composition des bâtiments s'opère également dans l'occupation du sol. Le domaine propre est composé de terres exploitées en jardins au nombre de six (potager, fruitier ou d'agrément) dont la superficie est estimée à 1ha 32a. Les autres terres agricoles sont presque exclusivement en pré (6ha 75a 15ca) à l'exception du champ de la Fuye en terre labourable (2ha 64a). Cette occupation privilégiant le pré plutôt que la culture s'explique par différentes raisons : l'élevage nécessite moins de travail que les cultures et il est plus lucratif, de plus les moines bénéfi-

cient de la dîme sur les produits de la terre et donc ils n'ont pas besoin de céréales.

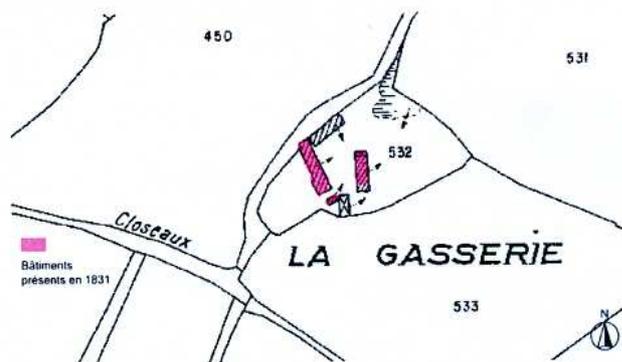
Le domaine propre comprend, à l'instar des domaines seigneuriaux en général, des étendues d'eau - mares et étangs - exploités pour la pêche et des bois. Si le Grand Etang et le Petit Etang de l'Isle sont situés à proximité immédiate du prieuré, les mares sont disséminées au sein des exploitations affermées de même que les bois. Dans les deux cas, ils font l'objet d'une réglementation stricte. Les dix mares⁵ sont réservées pour les moines, les fermiers ne doivent pas les utiliser pour faire rouir le chanvre par crainte des pollutions, de plus il ne doivent pas élever de canards afin qu'ils ne mangent pas le poisson, source importante de profit. Quant aux cinq bois jouxtant les terres des exploitations de la Nouette, du Voisin, de La Grande Pascaudière, de La Gasserie à Tuffé et de l'Alleu à La Chapelle Saint-Rémy : ils sont interdits aux bestiaux. Les fermiers riverains doivent entretenir des clôtures composées de haies d'arbres armés d'épines. Ces bois dont la superficie varie de 2ha à 17ha 50a occupent en tout 33ha 50a en 1709⁶. Ils sont plantés de chênes, châtaigniers, ormeaux, hêtres et charmes. Outre le produit de la vente du bois, ils sont précieux, compte tenu des besoins en bois d'œuvre que nécessitent le chantier de reconstruction des bâtiments conventuels et l'entretien des vingt-cinq exploitations affermées.

Outre deux maisons et le moulin du bourg (rue de l'Etang), le domaine affermé est composé de vingt-quatre fermes soit l'équivalent de 470 hectares⁷, ce qui en fait le plus important des 18 prieurés de l'abbaye Saint-Vincent. Les fermes sont dispersées au sein des paroisses de Tuffé⁸, La Chapelle Saint-Rémy⁹, Saint-Hilaire-le-Lierru¹⁰, Boëssé-le-Sec¹¹ et Saint-Célerin¹². Leur superficie est très variable, la plus grande exploitation est la métairie de la Troisnerie composée de 41 hectares, répartis en terres labourables (38ha 6a) et en prés (2ha 48a). Le plus petit bordage est celui de la Cointerie disposant seulement de 1ha 3a. Sur les quatorze fermes comptant plus de 10 hectares de terres, dix sont localisées à Tuffé, ces grandes exploitations sont plus stables au sein du domaine¹³ que les bordages dont certains disparaissent¹⁴. Les terres sont exploitées dans leur grande majorité comme terres labourables, les prés sont constitués essentiellement de prairies naturelles situées dans les «prées communes» des Bourbiers, du Bignon et de la Touche et de quelques pacages localisées sur les terres les plus difficiles à cultiver.



Tuffé, La Gasserie - dépendances anciennes

Les bâtiments¹⁵ des fermes sont constitués de la maison d'habitation et de bâtiments annexes parfois situés dans le prolongement de l'habitation. Les bâtiments sont construits en moellons et en pan de bois et torchis, en témoignent les journées de maçons distinctes des journées de terrasseurs dans les baux. Les toits sont couverts en bardeaux de chêne, cependant la tuile fait son apparition sur les toits des Ouches, des Grandes Brières et du Voisin entre 1759 et 1786 annonçant sa généralisation au siècle suivant. La maison est composée d'une pièce à feu associée à une chambre servant de lieu de stockage¹⁶. Au XVIII^e siècle, huit fermes sur douze disposent d'une laiterie. A l'exception de la Porcherie dont la chambre à feu est pavée de carreaux de terre cuite, dans les autres fermes, la laiterie est la seule pièce dont le sol est pavé, le reste de la maison est toujours en terre battue. Toutes les habitations sont équipées d'un four associé à la cheminée, sauf à La Foucherie et au Greffier où le fournil est indépendant. Les Ouches et La Gasserie sont les seules à disposer d'un cellier.



Essai de superposition des cadastres (1831 et actuels) - Arch. dép. Sarthe, Tuffé, PC/370/014 et PC/370/022

Les bâtiments d'exploitation sont en nombre variable selon l'importance de la ferme, cependant, la grange, une ou plusieurs étables et des toits à porcs sont systématiquement signalés. D'autres édifices comme des logereaux, des appentis et des huis aux oies, de construction légère et sans doute moins pérenne, sont parfois indiqués. Si peu de lieux ont disparu, les sites actuels sont difficiles à mettre en relation avec les descriptions anciennes. En effet, bien que la plupart des sites soient restés des exploitations agricoles jusqu'à la seconde moitié du XX^e siècle, ils ne conservent souvent que l'emplacement des bâtiments anciens, ceux présents actuellement sont le fruit de reconstructions successives¹⁷.

Toutes les fermes sont baillées à terme grâce à des baux dont la durée moyenne tend à passer de 6 à 9 ans au cours du XVIII^e siècle. Le fermage est constitué d'un loyer en argent parfois complété de pots de vin et de compléments en nature sous la forme de journées de travail ainsi que de suffrages telle l'obligation de fournir une certaine quantité de beurre, de fromages ou de volailles (poules, poulets, chapons, oies) à dates fixes au prieuré. Comme tous locataires les fermiers du prieuré doivent assumer les charges locatives relatives aux bâtiments et aux terres. Les moines sont particulièrement exigeants en matière d'entretien du paysage afin d'accroître le nombre des arbres dans les haies et autour des champs. Malgré ces obligations, les visites et montrées révèlent toujours des bâtiments en mauvais état et des chemins d'accès parfois impraticables.

Néanmoins, les moines semblent être des propriétaires conciliants si l'on en juge le peu de sanctions appliquées en matière de retard de paiement des fermages. En outre, il n'est pas rare que les locataires bénéficient de prêt en nature ou en argent au moment de leur entrée sur l'exploitation.

Outre leur statut de religieux astreints à l'observance de la règle, les moines sont également des seigneurs et des propriétaires qui jouent un rôle important d'encadrement de la société locale. Leur triple statut leurs confère des droits et des devoirs vis-à-vis de leurs sujets. S'ils font preuve de souplesse vis-à-vis de leurs fermiers souvent mauvais payeurs, ils s'attachent à maintenir leur patrimoine par des clauses d'entretien aux bâtiments et au paysage très précises et par la confirmation de leurs dépendances et de leurs droits comme le prouve la levée du plan terrier en 1759. Ainsi, ils entendent faire maintenir les us et coutumes pour conserver leurs prérogatives ancestrales sans véritablement s'adapter aux réalités du moment.

La comparaison de la gestion du domaine du prieuré avec d'autres, notamment celui de Chéronne serait intéressante pour saisir les différences ou les similitudes dans le fonctionnement des grands domaines et dans la mentalité des grands propriétaires à Tuffé à la fin de l'Ancien Régime.

Documentation

Archives Départementales de La Sarthe

Série H : H 139, H 201 à H 210

Série E : 4 E XXXV 1-13, 14-51, 72, 73, 74-110, 146-168, 169-173

- 1 - En effet, sachant qu'un monastère doit être un lieu de vie autarcique, les bâtiments conventuels sont toujours associés à un domaine agricole, plus ou moins étendu, afin de produire les denrées utiles à la vie quotidienne et éventuellement de dégager des revenus des surplus commercialisés.
- 2 - La règle bénédictine astreint les moines à effectuer des travaux manuels
- 3 - En effet le terrier recense au titre des devoirs des habitants de la seigneurie des corvées consistant en des journées à bianner (curer), faner, charroyer, à vendanger. Les fermiers du domaine doivent, quant à eux effectuer des journées à labourer, à bianner, à charroyer ou à entretenir les haies.
- 4 - Celles situées dans l'espace de la ferme servent de poulailler.
- 5 - Les exploitations suivantes comprenaient une mare : à Tuffé, Les Fossés, La Nouette, La Grande Pascaudière, La Beurerie, Le Puy, Le Voisin et la Cohérie ; à La Chapelle Saint-Rémy, Subuis, La Palasnerie, La Chenebaudière.
- 6 - Arpentage des bois réalisé le 13 mars 1709, Arch. Dept. Sarthe, H 207
- 7 - Le domaine n'est pas une entité figée, sa composition et son étendue ont quelque peu varié au cours des XVII^e et XVIII^e siècles, les données signalées sont basées sur l'état du domaine au moment de la vente des biens nationaux réalisée au printemps 1791.
- 8 - Le Voisin, La Foucherie, Le Greffier, Les Grandes Brières, Les Fossés, La Pascaudière, La Cohérie, Les Ouches, La Gasserie, Les Grandes Brières, La Mare, La Beurerie, La Butte, Le Puy, La Bussonnière, La Nouette et Sainte-Catherine (supprimé en 1723)
- 9 - La Chenebaudière, La Palasnerie (actuellement La Palonerie), La Cossonnière, La Cointerie (route de Lombron, disparu ?), La Brosse (?)
- 10 - L'Asnerie, La Porcherie (actuellement La Pocherie)
- 11 - La Troisnerie (actuellement La Terouinerie)
- 12 - Subuis
- 13 - Toutes, à l'exception de la Beurerie, sont présentes dans l'aveu et dénombrement de 1604
- 14 - Celui de Sainte-Catherine dont les terres sont en partie plantées en bois et le reste regroupé à la métairie de La Nouette. Les archives du XVIII^e siècle ne font pas état de certains bordages présents dans l'aveu en 1604, soit ils sont vendus, soit les toponymes ont changé, soit ils sont associés à d'autres comme celui de l'Alleu non distinct de La Chenebaudière dans la documentation.
- 15 - Indications d'après l'étude de 12 fermes faisant l'objet de visites et montrées, autrement dit d'état des lieux
- 16 - A l'exception de celle de La Nouette équipée d'une cheminée, il s'agit donc probablement d'une pièce de vie
- 17 - Néanmoins, la Gasserie offre une idée de la ferme aux XVII^e et XVIII^e siècles grâce à la conservation de la grange-étable en pan de bois faisant face à l'ancienne maison partiellement en pan de bois.



collection privée

La fonderie de Tuffé (1918 - 1977)

L'implantation de la fonderie, des champs à l'usine

Au début du XX^e siècle, Tuffé est un petit chef-lieu de canton rural quelque peu dynamisé par la présence d'une gare de la ligne de chemin de fer d'intérêt local reliant Mamers à Saint-Calais (depuis 1872). Outre les activités administratives et commerciales, Tuffé vit essentiellement de l'économie agricole développée au sein d'une constellation de bordages et de quelques métairies.

La création d'une fonderie de seconde fusion¹ en 1918 bouleverse le cadre de vie local par l'implantation des premiers bâtiments industriels sur des terres agricoles situées sur le chemin de Conchibois². Ce développement industriel a lieu dans le cadre de la décentralisation des industries de guerre, ce site devant servir de relais à la fonderie de Saint-Denis (près de Paris) travaillant pour l'armement.

L'installation de la fonderie à Tuffé par Léon Jacques consiste d'abord à construire un seul bâtiment comprenant l'atelier de fabrication avec ses deux cubilots³. Outre la fonderie où s'opère le moulage, la coulée, le décapage et l'émaillage, l'espace comprend un atelier de stockage et de réparation des pièces.

Avant même le lancement de la production, la fin du conflit détourne de son objet initial la fonderie de Tuffé. Son activité s'oriente alors vers les biens de consommation courants comme les marmites ou les fers à repasser et le matériel d'équipement pour le bâtiment et les travaux publics aux débouchés nombreux au sortir de la guerre.

Dans l'entre deux guerres, la fonderie de Tuffé renouvelle les cadres de travail et de sociabilité pour les habitants du village et des environs. Elle offre de nouveaux emplois et initie des activités de loisirs à l'image de la création par Léon Jacques de clubs sportifs sur un terrain annexé à l'usine.

De nombreux jeunes ruraux délaissent l'agriculture pour travailler à l'usine, d'autres viennent simplement y compléter leurs revenus agricoles ne parvenant plus à vivre au sein d'exploitations exsangues.

Les principales phases d'évolution du site

Dès l'origine, affectée par les pertes humaines liées à la guerre, la main d'œuvre locale est insuffisante, des espagnols dès 1918, puis des italiens et des belges viennent renforcer les effectifs. Aussi, pour loger les salariés, le site est complété au milieu des années vingt de deux logements mitoyens puis, vers 1931, par la Cité Jacques comprenant 12 logements collectifs et deux logements indépendants⁴. L'ensemble est complété d'un château d'eau desservant l'usine et la Cité Jacques, d'un transformateur pour l'alimentation électrique de l'usine produite par le moulin de La Rochette à Sceaux sur Huisne. En dehors de ces équipements, un magasin de modèle et une menuiserie complètent dès les années vingt le bâtiment initial.

Le développement de la fonderie est vite stoppé par la crise des années trente, amplifiée par les problèmes d'adaptation aux mesures sociales prises par le Front Populaire en 1936. L'accumulation des difficultés oblige Léon Jacques à se retirer de la tête de l'entreprise en 1937. Le directeur du site, Richard Rofidal, quitte Tuffé pour prendre la direction des émailleries Wintemberger à Sablé.

La fonderie change alors définitivement d'enseigne pour s'appeler fonderies Seine et Sarthe. Elles sont dirigées par Armand Lingelser qui confie le site de Tuffé à Charles Rémy. La fonderie de Tuffé compte environ soixante salariés en 1939 mais l'entrée en guerre réduit l'activité entraînant le chômage pour les ouvriers qui retrouvent du travail dans l'agriculture ou au sein de la fonderie d'aluminium de Fernand Roux récemment créée⁵.

La reconstruction permet un nouvel essor des fonderies Seine et Sarthe dont le nombre de salariés croît rapidement jusqu'au début des années 1960. Dans un souci de diversification des produits,

Armand Lingelser rachète l'équipement de la fonderie Saint-Nicolas de Revin en 1962 afin de créer à Tuffé de nouvelles productions de cuisinières et d'appareils de chauffage, secteurs en plein essor. Dans ce souci de développement, le bâtiment de la tôlerie est construit en 1964 pour se positionner sur le marché prometteur des appareils au gaz.

Néanmoins, au début des années soixante-dix, les difficultés économiques affectent déjà la fonderie de Tuffé, la diffusion du chauffage électrique et surtout le choc pétrolier de 1973 précipitent la crise du vieux secteur industriel des fonderies entraînant la fermeture définitive de l'usine fin août 1977. Le site est alors racheté par la commune de Tuffé en 1981. Une partie est reprise par la fonderie de Robert Roux⁶, qui est devenue, aux mains de ses deux fils, la Société ALROC à laquelle a succédé, rue de la Fonderie, de 1985 à 2003, la fonderie d'art de Philippe Macheret⁷. Cependant, ce n'est qu'avec le rachat du reste du site par Dominique Chalot à la tête de l'entreprise parisienne DECOTECH, en 1984, que Tuffé parvient à retrouver sa prospérité industrielle d'antan. L'arrivée de DECOTECH relance même l'activité d'une fonderie de 1983 à 1996 dans le cadre de la production d'accessoires de salle de bains.

Ainsi, le spectre des vieux bâtiments désaffectés laisse place peu à peu à un site industriel de plus de 7 hectares dissimulé par la végétation.



collection privée

Les ouvriers

Si le personnel de l'usine a varié dans son nombre et sa composition, la mémoire collective retient surtout les ouvriers de la fonderie. Figures emblématiques en leur temps, ils sont aujourd'hui les symboles d'un monde industriel qui paraît très éloigné de celui d'aujourd'hui. Le travail à la fonderie reste indissociable de la pénibilité du travail, du courage, de dureté mais aussi de solidarité.

Le personnel de la fonderie est affecté soit à des tâches spécialisées dans la préparation des pièces comme les mouleurs ou noyauteurs, à leur coulée ou à leur finition. Le noyautage des pièces ainsi que l'ébarbage, le décapage et le montage des pièces sont souvent confiés aux femmes. Les ouvriers sont issus pour la plupart du milieu agricole, ils sont donc habitués aux travaux physiques mais aussi au grand air et au rythme des saisons. Leur entrée à la fonderie est souvent difficile, elle a lieu parfois dès l'âge de 12 ans pour apprendre progressivement le métier au contact d'un ouvrier aguerri. Il faut se faire accepter par l'équipe, supporter les rituels d'intégration et autres habitudes du lieu, liés aux tâches ingrates et à l'omniprésence de l'alcool⁸, accepter un rythme de travail fait de journées débutant très tôt, à la chaleur du cubilot, au bruit, aux odeurs de suie et à la poussière qui rendent le travail extrêmement pénible.

Certains partent rapidement, d'autres s'y accoutument pour un temps ou pour la vie. Le nombre d'ouvriers atteint cent quatre vingt en 1959 pour redescendre à quatre-vingt-seize en 1966 dont treize femmes. Les besoins sont tels à l'époque que M. Faure, directeur de l'usine recrute beaucoup la main d'oeuvre locale et du personnel étranger d'origine marocaine, turque, yougoslave. De plus, des Ardennais qualifiés dans les métiers de la fonderie mais affectés par la crise de la sidérurgie dans leur région s'installent à partir de 1963. Malgré la rudesse du travail, les conflits sociaux sont rares, les principales grèves ont lieu en pleine croissance en 1963-64. En effet, l'aspiration au progrès social est renforcée par l'arrivée des Ardennais. Venant d'une vieille région industrielle où leur statut était plus reconnu, moins dociles et plus enclins à négocier, ils obtiennent de meilleurs niveaux de salaires et font germer au sein de l'usine les revendications légitimes des autres ouvriers. Jusque là, à Tuffé, les ouvriers sont payés en grande partie à la pièce et donc les mauvaises appelées «cafus» coûtent chères en fin de mois.

En 1963, ils obtiennent un salaire horaire de 2,90 francs et une

durée hebdomadaire de travail de 47 heures 30.

Si les activités sportives créées dans un souci paternaliste dans les années vingt n'ont pas perduré, la vie de l'usine reste associée dans les souvenirs des anciens ouvriers à la proximité et à la convivialité entre salariés qui se retrouvent dans les associations locales, le foot, les pompiers ou la musique.

Le dépôt de bilan des fonderies Seine et Sarthe entraîne le licenciement des soixante-cinq salariés restants, beaucoup étant déjà partis d'eux-mêmes. Pour les autres, la fermeture n'est certes pas une surprise puisque les difficultés étaient connues, mais l'espoir subsistait, et ce d'autant que les commandes n'ont pas cessé grâce à de nouveaux marchés en Afrique du Nord.

Lorsque de retour d'un mois de congé, le 1^{er} septembre 1977, les salariés trouvent les portes de l'usine fermées, ils sont saisis d'un sentiment d'injustice et ont l'impression de ne pas avoir pu achever leur mission.

Trente ans après, ne subsistent que quelques vestiges de charpente métallique rivetée et les précieux souvenirs des «anciens de la fonderie», sans doute quelque peu embellis au gré du filtre du temps.

Quoiqu'il en soit, «La Fonderie» reste le symbole de l'ouverture industrielle de Tuffé au XX^e siècle qui a permis le maintien de la population et le développement de la commune au moment où beaucoup de chefs lieux de cantons n'ont pas résisté à la force d'attraction des villes plus importantes. Elle reste le symbole d'un temps révolu, celui d'une époque de transition entre les cadres de vie ruraux traditionnels et la société d'aujourd'hui.

Principales sources utilisées :

Archives personnelles d'Alain Grémillon et autres collections privées
Archives communales de Tuffé, registre de délibérations de 1918
Archives Départementales de La Sarthe, 5 M 165
Témoignages oraux d'anciens ouvriers de la fonderie

- 1 - Usine équipée d'un ou plusieurs cubilots, où l'on refond des lingots de fonte achetés à l'extérieur pour les mouler. Définition extraite (comme les suivantes) du lexique rédigé par Evelyne Robineau pour l'exposition, *La métallurgie dans le Maine de l'âge du fer au milieu du XX^e siècle*, réalisée à l'occasion de la publication du même nom, éditions du patrimoine, 2003.
- 2 - Dans le Champ du Puits
- 3 - Dérivé du four Wilkinson, le cubilot est généralement constitué par assemblage de sections de fonte et de tôle cylindriques doublées d'un matériau réfractaire, dans lequel sont chargés de la fonte et du coke. Une soufflerie en partie basse active la combustion. Le cubilot est resté longtemps la machine chaude de la fonderie de seconde fusion.
- 4 - Cet immeuble collectif composé d'appartements de 3 pièces est délaissé peu à peu au début des années 1970 au profit des HLM, rue des Roses ou d'autres logements construits rue de la fonderie à partir de 1959. La cité Jacques est détruite au printemps 1995 pour permettre l'extension de l'entreprise DECOTEC.
- 5 - A droite, sur le chemin qui part de la rue de la Libération vers la prairie sur le site actuel de l'ancienne usine Cellé
- 6 - Il s'agit de la seconde fonderie Roux, la première existe encore lorsque le fils, en crée une autre en 1963, rue de La Fonderie. Il s'agit donc, actuellement, de la troisième génération des fonderies Roux.
- 7 - Désormais installée dans la zone industrielle de La Pécardière à Montfort le Gesnois.
- 8 - On boit beaucoup à la fonderie, du cidre, du vin et le "jambinet", café passé à l'eau de vie.



Dessin illustrant la couverture du livret de soutien aux inondés de La Ferté-Bernard (sans date) Arch. dép. Sarthe, 13 F 747

La Velue

La Velue est un animal légendaire, monstre amphibie connu de temps immémorial dans la vallée de l'Huisne, du pont d'Yvré-l'Evêque à La Ferté-Bernard.

Ses forfaits, inondations, enlèvements d'enfants et de jeunes filles, incendies, pillages, dévastations de troupeaux et de récoltes suscitent effroi et terreur dans les villes et les campagnes jusqu'aux abords des affluents de l'Huisne. Jusqu'au jour où le chevalier Amaury de La Ferté - à moins qu'il ne s'agisse de Huët de Chahanay - traquant la bête grâce au soutien des bonnes fées du tertre - ou peut-être celles des Bois de Beaumont - parvint à stopper le feu sortant de sa gueule en lui faisant manger de mystérieux petits sablés en forme de fer à cheval, les échaudés. Grâce à son épée magique, il lui pourfendit la queue, seule partie vulnérable de l'animal qui mourut immédiatement et disparut. Enfin pas tout à fait puisqu'elle réapparut pétrifiée de terre sur le puits du presbytère de Tuffé, où l'a retrouvée, pendant la dernière guerre, Paul Cordonnier.

Documentation

Paul Cordonnier, légendes au long de La Chéronne, in *Revue du Maine*, 1954-56
Thérèse de Castellane, *Contes du Maine et d'Anjou*, édition La Découverte, 1995

Réalisation du livret

Textes : Sylvie Lemercier, Animatrice de l'Architecture et du Patrimoine pour le Syndicat Mixte du Pays du Perche Sarthois, Pays d'art et d'histoire

Relecture : Jeanine et Gérard Chartier, Charlotte Piquet

Illustrations : Archives Départementales de La Sarthe,
et collections privées : Alix Dumielle, Alain Grémillon,
Claude Prévert, Gérard Chartier, M. Moulard
Clichés et superpositions cadastres : Perche Sarthois

A paraître prochainement : Laissez-vous conter l'église et le prieuré de Tuffé

Remerciements

aux écoles Fernand Lorient et Saint Pierre de Tuffé

à Culture et Liberté, chantier cantonal de Tuffé,
4 Rue Verte, 72160 Tuffé, 02 43 93 73 39

à La Transvap, Dépôt d Beillé, 72160 Beillé, 02 43 89 00 37

à Grain de Pollen, Guédon, 72160 Beillé,
02 33 82 90 02, 06 75 83 83 70 (association d'éducation à l'environnement pour un développement durable qui cherche à former des écocitoyens d'aujourd'hui et de demain)

aux Aînés Ruraux de Tuffé, à Familles Rurales, au Comité des Fêtes

aux Amis des abbayes de Tuffé et de Saint-Vincent du Mans

aux ensembles Messadivoce et Green

au Centre Culturel de La Laverie et à son personnel,
3 rue du Moulin à Tan, 72 400 La Ferté-Bernard, 02 43 93 48 61

aux mairies de Tuffé et Saint-Hilaire-le-Lierru

à l'association de Sauvegarde des Moulins et Rivières de La Sarthe,
au Conseil Général de la Sarthe et à son personnel

aux Archives Départementales de La Sarthe,
9 Rue Christian Pineau, 72016 Le Mans cedex 2, 02 43 54 74 74

à l'association des Fondateurs d'Antoigné, zone industrielle d'Antoigné,
72380 Sainte-Jamme-sur-Sarthe, 02 43 27 69 32

aux habitants et autres personnes qui nous ont ouvert leur porte ou transmis leurs souvenirs liés à l'histoire de Tuffé

Que soient remerciées toutes les personnes ou organismes ayant apporté une quelconque contribution à la préparation et au déroulement du Monument du Mois de Tuffé

Monument du Mois (14^e édition) initié par le Pays du Perche Sarthois, Pays d'art et d'histoire, en partenariat avec la commune de Tuffé

Composition  PUBLICITÉ ACTIVE 72 BOUËR LA FERTÉ-BERNARD 02 43 71 76 38

Impression Tecdim - La Ferté-Bernard - 02 43 60 18 50

2000 exemplaires - septembre 2007



Pays d'art et d'histoire du Perche Sarthois
24 avenue de Verdun - B.P. 90100
72404 La Ferté-Bernard cedex

Tél. 02 43 60 72 77 Fax 02 43 71 42 38
e-mail : perche-sarthois@orange.fr